

directeur adjoint des communications à l'inspection générale des communications au ministère des technologies de la communication.

**Arrêté du ministre des technologies de la communication du 24 juin 2008, portant approbation du cahier des charges relatif aux cyber-parcs.**

Le ministre des technologies de la communication,

Vu le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, et notamment son article 52 quinquies, tel qu'il a été modifié et complété par les textes suivants et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,

Vu la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique et notamment son article 38.

Arrête :

Article premier - Est approuvé le cahier des charges relatif aux Cyber-parcs, annexé au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 24 juin 2008.

*Le ministre des technologies  
de la communication*

**El Hadj Gley**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**